



**Commune de
CHEVROUX**

AVIS D'ENQUETE

La Municipalité de Chevroux soumet à l'enquête publique la révision de son plan d'affectation conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la période s'étendant du 12 mai 2023 au 11 juin 2023 inclus.

Les documents soumis à l'enquête publique sont :

- le plan d'affectation communal et son règlement ;
- le plan fixant la limite des constructions.

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) et ses annexes.

Les observations, remarques ou oppositions éventuelles doivent être déposées par écrit au Greffe municipal ou envoyées à son adresse (Route du Village 5, 1545 Chevroux) sous pli recommandé durant le délai d'enquête.

La Municipalité